

PROTOCOLE DE



MOIS

LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS EN SURSIS?

Selon l'entente que le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) avait avec le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), les groupes en défense collective des droits (DCD) devaient renouveler leur protocole d'entente pour une période de quatre ans. Avec l'arrivée du nouveau gouvernement libéral, cet engagement a été rompu. C'est ainsi que les groupes en défense collective des droits ont signé cet automne un contrat pour 18 mois (du 1^{er} octobre 2014 au 31 mars 2016) plutôt que pour trois ans, ce qui est l'entente négociée avec l'État.

Depuis la mise en place de la Politique de l'action communautaire en 2001, les protocoles ont toujours été d'une durée de trois ans. Les ententes triennales représentent un engagement clair du gouvernement à l'égard des groupes de l'ACA qu'il avait toujours respecté jusqu'ici. En nous offrant un contrat de 18 mois, **le gouvernement, en plus de ne pas respecter les engagements de sa propre politique (p. 28) et de son cadre de référence en matière d'action communautaire (partie 2, p. 24), a mis fin au lien de confiance qui nous unissait jusqu'ici.**

Le MÉPACQ, comme plusieurs groupes en défense collective des droits, est inquiet quant à l'avenir que nous réserve le gouvernement. Voici donc un outil présentant les dernières informations obtenues et proposant certaines pistes de réflexion et d'actions.



1

QU'EST-CE QU'UN PROTOCOLE D'ENTENTE?

Le protocole d'entente est un contrat entre le bailleur de fond (SACAIS) et l'organisme. Il contient les clauses de l'entente, c'est-à-dire les engagements de l'organisme (critères à respecter, politiques gouvernementales à respecter, quelques éléments généraux de reddition de compte, etc.) et les engagements de l'État (durée de l'entente, les délais de versement des subventions, etc.). Si les engagements pris dans protocole ne sont pas respectés, les groupes peuvent perdre en partie ou totalement leur financement.

2

POURQUOI UN PROTOCOLE DE 18 MOIS?

Voici les réponses évoquées par les représentant-e-s du ministère pour répondre à cette question :

- C'est pour harmoniser l'année de la subvention avec celle de l'année fiscale gouvernementale. (Pourquoi pas un protocole de 2,5 ans ou de 3,5 ans?)
- C'est pour permettre au gouvernement la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. (On parle ici d'un plan d'action pour le gouvernement, quel est le lien avec le financement des groupes en DCD?)
- C'est pour ne pas confronter le Conseil du Trésor sur de trop gros engagements dans un contexte de révision et de coupures dans les programmes sociaux. (Notre programme de financement, est-il remis en question par le Conseil du trésor?)
- C'est pour donner le temps au ministre Blais d'étudier le dossier et les groupes avant de prendre des engagements à long terme (évolution budgétaire, type d'activités, nombre de regroupements, etc.). (Le nouveau ministre Sam Hamad, qui l'a déjà été lors du gouvernement Charest, partage-t-il les mêmes préoccupations que son prédécesseur?)

3

18 MOIS, EST-CE UNE BONNE NOUVELLE?

Pour les représentant-e-s du ministère, il s'agit d'une bonne nouvelle. Selon eux, il aurait été plus facile pour le gouvernement de couper le programme de la défense collective des droits dès cette année, mais il ne l'a pas fait. Le SACAIS pense que dans 18 mois, la majorité des coupures dans les programmes auront été faites et qu'il sera plus facile de travailler sur la consolidation des enveloppes : engagement à long terme, augmentation de l'enveloppe pour y intégrer, par exemple, l'indexation des subventions.

Pour le MÉPACQ, il s'agit d'une mauvaise nouvelle. D'abord parce que la fin des ententes coïncide avec la fin de l'année financière du gouvernement et le dépôt d'un budget provincial. Cette situation nous rend vulnérables face à un gouvernement qui n'apprécie pas les groupes dénonciateurs. Aussi, parce qu'il y aura des conséquences dans les groupes :

- De l'incertitude et de l'angoisse quant à l'avenir de nos groupes et de la défense collective des droits au Québec.
- Des retards de versement de subvention envisageables dans 18 mois.
- Une surcharge d'activités pour le respect de l'entièreté des critères sur une période presque 2 fois plus courte.

4

SOMMES-NOUS LES SEULS GROUPES TOUCHÉS?

Les principaux groupes du SACAIS ont signé des ententes de 18 mois plutôt que de trois ans (Corporations de développement communautaire, Défense collective des droits, RQ-ACA).

Pour les groupes en santé et services sociaux, la convention vient à échéance le 31 mars 2015 et les discussions visant un renouvellement de trois ans sont en cours. Du côté des organismes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les protocoles viennent à échéance le 30 juillet 2015 et le travail avec le ministère se fait dans le sens d'une entente de trois ans.

Pourquoi le SACAIS est-il le seul à offrir un protocole de 18 mois à ses groupes alors qu'il est lui même responsable de la mise en oeuvre de la politique de l'action communautaire?

5

LE MINISTRE VEUX-T-IL FUSIONNER DES GROUPES?

À l'automne 2014, lorsque le RODCD a rencontré le ministre Blais, celui-ci leur a demandé de collaborer à des travaux de priorisation des groupes. Il parlait de fusionner les groupes ayant la même mission ou une mission complémentaire sur un même territoire et faire disparaître les petits groupes jugés moins efficaces pour ainsi maximiser le financement, c'est-à-dire donner plus d'argent à moins de groupe. Sur cette question, le SACAIS ainsi que la sous-ministre adjointe ont assuré au RODCD qu'ils n'avaient aucun mandat en ce sens. Ils auraient plutôt un mandat d'optimisation des ressources...Et le ministre Hamad dans tout ça, de quoi nous parlera-t-il? De priorisation? D'optimisation? D'efficience?

Cette volonté gouvernementale d'optimiser le milieu communautaire ne concerne pas seulement les groupes en défense collective des droits. Les groupes familles et les groupes en santé et services sociaux font face aux mêmes genres de demande en provenance de leurs ministères, mais aussi en provenance de bailleurs de fonds privés tel que Centraide.

6

C'EST LE MOMENT OU JAMAIS D'AGIR!

Le MÉPACQ s'interroge sur ce que ce gouvernement nous réserve à l'ère des politiques d'austérité. Partagez-vous notre questionnement? Si oui, c'est le moment ou jamais d'agir et d'être aux aguets. Comment passer à l'action?

- 1) En participant aux campagnes d'actions du RODCD.
- 2) En appelant votre député-e pour le questionner sur les raisons motivant la durée des protocoles de 18 mois.
- 3) En participant aux consultations du RODCD et du MÉPACQ sur la grève sociale et la grève du communautaire pour obtenir des mandats de grève, pour lutter contre les politiques d'austérité qui nous sont imposées.

Le MÉPACQ pense que les politiques d'austérité auront un impact sur l'avenir des groupes en DCD. Une grève sociale ou une grève du communautaire pourraient être des façons d'envoyer un message clair au gouvernement qu'il va trop loin, trop vite.